Voilà le montant auquel a droit chaque mois à l'âge de la retraite une personne qui n'a jamais travaillé

Même si elle n'a jamais travaillé de sa vie, une personne peut toucher une somme chaque mois au titre d'une aide sociale largement méconnue.

Selon la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), qui a dévoilé des chiffres fin 2023, le montant moyen de la retraite en France est de 1516 euros bruts par mois, soit 1 398 euros nets. Une moyenne en hausse de 1,5% par rapport à 2020, quand la pension de retraite était de 1 509 euros bruts par mois. Ces chiffres cachent toutefois plusieurs disparités, par exemple entre les régimes d'affiliation : les retraités relavant du régime des professions libérales, de la fonction publique de l'État ou des régimes spéciaux touchent des pensions plus élevées que ceux relevant de la Mutualité sociale agricole (MSA), par exemple.

Par ailleurs, les femmes perçoivent une retraite inférieure de 40% à celle des hommes, selon la Drees. Dans ces moyennes, plusieurs catégories de retraités sont également représentées : celle touchant l'Assurance vieillesse des parents au foyer (AVPF) ainsi que celle touchant l'Allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa). Ce dernier dispositif de solidarité est accordé aux retraités vivant en France et ayant de faibles ressources, notamment parce qu'ils n'ont pas du tout travaillé au cours de leur vie.

Cette aide n'est pas automatique : elle doit être demandée auprès de la mairie ou du Centre communal d'action sociale (CCAS) de sa commune. Plusieurs conditions doivent être réunies pour y être éligible : "*Être âgé de plus de 65 ans, avoir sa résidence principale en France et y résidez plus de 9 mois par an, ne pas dépasser un plafond de revenus*", explique Manon Carlési, co-responsable de l'offre Transition Emploi Retraite chez Mercer.

Prenons l'exemple de Judith, une femme de nationalité française, qui aura 65 ans en octobre 2024, qui s'est occupée de ses deux enfants et qui n'a jamais travaillé. Elle est mariée avec un homme, Pascal, du même âge, qui perçoit une retraite de 1 600 euros bruts par mois. Pour bénéficier de l'Aspa, Judith doit se situer en dessous d'un certain seuil de revenus à l'échelle de son couple, en l'occurrence de 1 571,16 euros par mois en 2024.

"*Les revenus sont appréciés sur les trois derniers mois qui précèdent la demande. Ils font l'objet d'un abattement : cela veut dire qu'en dessous d'un certain montant, ils ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'Aspa. L'abattement correspond à 1,5 fois le Smic (ou 0,9 fois si c'est une personne seule), soit 2 650,38 euros dans cet exemple. Sur les trois derniers mois, Pascal a reçu 4 800 euros bruts, auxquels il faut donc déduire cet abattement. On arrive à un total de 2 149,62 euros bruts sur 3 mois, soit 716,54 euros bruts par mois",* explique Manon Carlési. Dans cette situation, le montant de l'Aspa correspond à la

différence entre 1 571,16 euros et 716,54 euros : soit 854,62 euros "d'allocation retraite".

L'Aspa étant une aide non contributive, elle n'est pas soumise aux prélèvements sociaux. Quelle que soit la situation du bénéficiaire – y compris s'il n'a pas du tout travaillé au cours de sa vie – "le montant de l'Aspa ne peut pas dépasser 1 012,02 euros par mois pour une personne seule", indique-t-elle. Dans une note publiée en 2022, la Drees estime que 50% des personnes seules éligibles au minimum vieillesse en 2016 n'y recouraient pas (soit plus de 300 000 personnes).

https://emploi.lefigaro.fr/retraite/guide-de-la-retraite/2183-sans-travailler/?utm_source=pocket-newtab-fr-fr